

LA VIE DU VILLAGE

Conseil municipal séance ordinaire du 15 décembre 2016



Présents : Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. RICHTIN Guy, Mme CRASSON Sybille, Mme DESPREZ Edwige, Mme PORCHER Marie-Laure, Mme ZYLA Sophie, M. CHAUVIGNY Alain, M. ELOY Christian, M. BRUNEAU Sébastien, M. RIFAUT Pascal

Absents avec pouvoir :

M. ALLIX Sébastien pouvoir à Mme ZYLA Sophie
Mme FOUGNIERS Annick pouvoir à Mme CRASSON Sybille

Absents :

M. DUCHATEAU Francis, M. LOUIS Éric

ORDRE DU JOUR :

- 1 Informations diverses
- 2 Délibérations
- 3 Questions diverses

Francis Duchateau, Maire de Ville-Saint-Jacques et le conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Le 15 décembre 2016, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme PAJNIC Marie-Pierre, 1^{ère} adjointe au Maire.

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2016 est lu et adopté.

Madame PAJNIC Marie-Pierre, 1^{ère} adjointe au Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour pour délibération :

- La mise en place du calendrier retenu pour la réalisation des opérations dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.
- Adhésion de la Commune de Noisy-Rudignon au Syndicat des Ecoles de Noisy-Rudignon et Ville-Saint-Jacques. Proposition acceptée à l'unanimité.

1 Les informations diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

SDESM – Rapport de contrôle 2015 pour :

- La distribution d'électricité en Seine-et-Marne
- La distribution de gaz en Seine-et-Marne

ACADÉMIE DE CRETEIL – ÉCOLE

Vient de nous envoyer les effectifs de l'école du Cormier à la rentrée 2016.

PREFECTURE

Nous avons reçu l'arrêté préfectoral concernant l'extension du périmètre de la communauté de communes de « Moret Seine-et-Loing » à la commune de Flagy.

Nous informe qu'au premier semestre 2017, les usagers devront s'orienter vers les mairies équipées de dispositifs sécurisés appelé dispositif de recueil, pour les demandes de carte nationale d'identité. La commune ne traitera plus ces demandes.

Grippe aviaire : dans un dernier communiqué, nous sommes passé en risque « élevé » entraînant la mise en place de mesures de protection renforcée.

CONSEIL RÉGIONAL

Informe de sa participation à hauteur de 10 350 € pour promouvoir le tourisme à vélo à travers l'Europe. L'Euro Vélo 3 traverse la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing. Informe d'une simplification du contrat rural avec des conditions d'éligibilité assouplies.

RIFSEEP

La proposition de délibération sur le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise étudiée et élaborée en réunion plénière a été soumise au comité technique du Centre de Gestion et a reçu un avis favorable.

A ce jour, les décrets pour la filière technique ne sont pas parus. Dès parution, cette délibération pourra être soumise au conseil municipal.

VARENES SUR SEINE (révision du PLU)

La commune de Varennes sur Seine nous a adressé sa délibération relative aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

SIDASS

Nous informe que dans le cadre de la reconstruction de la station de traitement des eaux usées et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études cabinet MERLIN.

2 Délibérations

25-2016 : Adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne au SDESM

Madame PAJNIC informe le conseil municipal que le comité syndical du SDESM a par délibération N°2016-60 entérinée l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, passe au vote

Pour : 10 contre : 2 abstention : 0

APPROUVE l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne au SDESM

26-2016 : Mise en place du calendrier retenu pour la réalisation des opérations dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Madame PAJNIC rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée est un dispositif obligatoire pour les propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public. Dans ce cadre la commune doit déposer au préfet une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

Le conseil municipal doit donc accepter le dépôt de cet agenda et de valider son contenu et sa programmation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

ACCEPTE le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée et **VALIDE** son contenu et sa programmation.

27-2016 Adhésion de la Commune de Noisy-Rudignon au Syndicat des Ecoles de Noisy-Rudignon et Ville-Saint-Jacques

Madame PAJNIC Marie-Pierre, 1ère adjointe au Maire, informe le conseil que dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais au 01 janvier 2017, la commune de Noisy Rudignon demande son adhésion au syndicat des écoles de Noisy-Rudignon et de Ville-Saint-Jacques.

Lecture est faite au conseil municipal de la délibération prise par le conseil municipal de Noisy-Rudignon.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur cette demande d'adhésion

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Noisy-Rudignon au Syndicat mixte des Ecoles de Noisy-Rudignon et Ville-Saint-Jacques.

3 Questions diverses

Question est posée par M. RIFAUT Pascal sur la campagne de dératisation. Est-ce nécessaire de faire cette campagne sachant que le SIDASS procède aussi à la dératisation de l'ensemble du réseau d'assainissement ?

Madame PAJNIC Marie-Pierre répond qu'en l'absence de M. le Maire, une réponse ne peut être apportée. Il lui est précisé que cette campagne permet quand même de garder la salubrité dans le village.

FIN DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL à 21h35

ACTUALITES & INFORMATIONS

ART'ACTIF d'AUTOMNE SUITE et FIN...

Enfants, ados. et adultes, vous avez été 500 à nous rendre visite, à participer et à partager avec nous un weekend culturel dans la convivialité et la simplicité, MERCI à tous.

Notre exposition se voulait active et multi-culturelle, grâce à vous, aux artistes, et à l'implication de notre école, notre but a été atteint au delà de toute espérance !! Bravo !!!

Il nous restera entre autre comme souvenir commun l'aquarelle offerte par Sylvie Rigal, elle a rejoint le trophée des jeux de Seine et Marne à l'accueil de la Mairie.

Notre chorale perdure, vous pouvez la rejoindre, elle s'est produite au marché de Noël et à l'église pour les fêtes de Noël.

Un très grand merci pour votre générosité auprès de l'association Kourir, que vous commencez à bien connaître. Nos remerciements vont également à toutes les associations et aux bénévoles qui sans leurs participations à toutes les manifestations notre village serait bien triste.

L'équipe Municipale :

Marie-Laure Porcher, Edwige Desprez, Christian Eloy, Alain Chauvigny, et les **C C J**, Maxence Porcher, Aurélien Braud, Annaick, Bordelais.

ACTUALITES & INFORMATIONS (suite)



Cette année, le Service Jeunesse a créé le **Conseil Communautaire de Jeunes (CCJ) MSL**.

Les jeunes se retrouvent pour proposer leurs idées, échanger et réaliser des actions qui leur tiennent à cœur. Le CCJ fonctionne par groupes thématiques appelés commissions, il y en a trois :

- **Communication Education Culture**
- **Sports Loisirs**
- **Transport Accessibilité Solidarité Sécurité**

Environnement

Chaque commission se réunit une fois par mois en moyenne selon les projets à réaliser.

En ce moment, plusieurs projets sont en cours mais nous sommes bien sûrs à l'écoute de nouvelles propositions :

- **Projet Intergénérationnel** : Les jeunes organisent un après-midi jeux à la résidence des Sept Moulins de Vernou-la-Celle-sur-Seine à chaque vacances scolaires.
- **Projet Ciné plein air** : Les jeunes font les démarches pour mettre en place un ciné plein air en clôture du Festival Jeunesse MSL.
- **Projet Journées Sportives** : Les jeunes organisent une journée avec tournois de basket et relais en piscine pour le printemps.

Les réunions sont organisées les **mercredis de 17h à 19h** dans les différentes communes de Moret Seine et Loing. Le Service Jeunesse propose un ramassage dans les communes si besoin.

Les inscriptions sont possibles :

- Par internet via le site www.ccmsl.fr
- Par courrier au Service Jeunesse et Sports, 18 Allée Prugnat, 77250 Moret-sur-Loing
- Par téléphone au 01 60 70 28 33



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les **présidentielles 2017** et les **législatives 2017** auront lieu au printemps prochain.

Pour participer à ces scrutins, vous devez être inscrits sur les listes électorales.

Formalités :

Les formalités d'inscription sur les listes de votre bureau de vote peuvent être remplies en vous rendant à la mairie de Ville-Saint-Jacques, aux heures d'ouverture. Dernier délai, le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui) et de l'ancienne carte d'électeur (facultatif).

Recensement

Normalement, un jeune ayant accompli ses formalités de recensement n'a pas à accomplir ces démarches puisqu'il est en principe automatiquement inscrit sur les listes électorales à compter de ses 18 ans.

Carte d'électeur

Dans l'année qui suit son inscription sur les listes, l'électeur reçoit sa carte électorale par courrier à son domicile.

INFORMATION du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSECURITE

pour lutter contre : **L'INFLUENZA AVIAIRE** dans les basses cours.
Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Les personnes qui possèdent un poulailler avec plusieurs volailles, doivent se déclarer en mairie,

Si une mortalité anormale est constatée :

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes en tout temps est rappelée : (extrait de l'arrêté du 16 nov 2016)

Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.

- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières.
- Il faut **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination** sans contact possible avec des cadavres. **Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Il faut **réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé** pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.





ENCORE DES CROTTES DE CHIEN !!!!

Certains chiens semblent prendre un malin plaisir à déposer presque tous les jours leur "carte de visite" sur les trottoirs et particulièrement devant l'école du Cormier, sans compter l'urine sur les murets... Nous n'en voulons pas aux chiens, mais à leurs maîtres peu scrupuleux qui les envoient tous les matins, à l'aube (dès 6 heures, voire plus tôt) avant que le quartier ne soit réveillé, faire leurs besoins devant chez les voisins plutôt que chez eux.....

VOS RENDEZ-VOUS

| JANVIER 2017 | | | | | | |
|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |



« **Vœux du maire** »
17h30 - Salle polyvalente
(à confirmer)

« **Fête de la Saint-Vincent** »
9h45 « Procession vers l'église »
Croix de Saint-Vincent,
10h00 « Intronisation du bâtonnier de l'année » - église
20h00 « Banquet & bal animé »
Confrérie de St-Vincent

Stage Bellydance
Salle polyvalente

Stage Owaci Ori Dance
Salle polyvalente

Le dicton du mois

*Il vaut mieux voir un voleur dans son grenier
qu'un laboureur en chemise en janvier*



Février 2017 : Pas de rendez-vous particulier

| MARS 2017 | | | | | | |
|-----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |



Soirée savoyarde
Amicale scolaire
19h30 - Salle polyvalente

Jeux de société
Comité des fêtes
Salle polyvalente

Carnaval – 14h30
Amicale scolaire

Changement
d'horaire



Le dicton du mois

*« Quand mars bien mouillé sera,
beaucoup de fruits tu cueilleras. »*

Mairie au 52, rue Grande
77130 VILLE-SAINT-JACQUES
tél : 01 60 96 66 01
mairie.ville.st.jacques@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture de la Mairie :
- mercredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
- samedi de 10h30 à 12h30



web
Site officiel